Insee Dossier de presse

Normandie



Décembre 2017

Les services à la personne en Normandie

Publication sous embargo jusqu'au 7 décembre 12h00







Introduction

Les services et l'emploi à domicile sont amenés à se développer. Cet essor accompagne les évolutions de la société française : vieillissement de la population, modification des structures familiales, généralisation de l'emploi des femmes, allongement des trajets domicile-travail, développement des loisirs...

Depuis les années 1990, les services à la personne et le secteur de l'emploi à domicile font l'objet de diverses mesures de soutien public, notamment pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et ses unités départementales sont concernées par ces enjeux. Elle a des compétences régaliennes relatives aux procédures d'agrément et de déclaration des organismes de services à la personne et des missions de développement économique pour le secteur.

La fédération des particuliers employeurs de France (Fepem), outre son rôle de partenaire dans le cadre de la négociation des conventions du secteur et d'accompagnement des particuliers employeurs, produit ou participe à des études sur le secteur de l'emploi à domicile, via son Observatoire.

L'Insee, dans le contexte de mise en place de la nouvelle région Normandie, a aussi pour mission de développer la connaissance sur les territoires normands.

Ces trois partenaires se sont donc associés pour mener une série de cinq études complémentaires : une étude régionale de quatre pages (Insee Analyses) et cinq études départementales de deux pages (Insee Flash). Les études départementales fournissent des données de cadrage sur chaque département et présentent leurs spécificités au regard des résultats régionaux. Leurs objectifs sont de répondre aux questions suivantes :

Combien de salariés travaillent dans le secteur regroupant les services à la personne et les assistants maternels et quel est leur poids dans l'emploi salarié en 2013 ?

Qui sont ces salariés ? Quelles sont leurs conditions d'emploi ? Combien sont-ils payés ?

Quels sont les organismes intervenant sur le marché des services à la personne ? Combien sontils ?

Qui sont les particuliers employeurs ? Combien sont-ils ?

La loi du 26 juillet 2005 (plan Borloo) définit la notion de « services à la personne (SAP) ». Un décret de 2011 précise la liste des 24 activités de services à la personne en vigueur en 2013 (année de référence de l'étude).

Les SAP sont des prestations réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat : aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, soutien scolaire, assistance informatique et administrative....

Cette définition exclut du champ des services à la personne la garde d'enfants hors domicile par les assistants maternels. Compte tenu de la proximité de l'activité d'assistant maternel avec les activités entrant dans le cadre des SAP, les assistants maternels ont été intégrés dans le champ de cette étude. Les dépenses engagées à cette occasion donnent en effet aussi droit à un crédit d'impôt, différent de celui de la garde d'enfants à domicile.

3 questions à...

Bruno Mura

Chef de projets d'action régionale, Insee Normandie

Insee : « Que doit-on retenir de votre étude et quels sont les chiffres les plus significatifs ? »

Bruno Mura : « Parmi les chiffres les plus significatifs pour la Normandie, je retiendrais le poids important, de ce secteur dans la région : 7 % de l'emploi salarié normand. L'écrasante majorité de femmes parmi ces salariés est aussi une de ses spécificités : 9 salariés sur 10 sont des femmes. Enfin, en Normandie, ce secteur se singularise, à la fois par un faible temps de travail lié aux activités des salariés (deux salariés sur trois effectuant moins de 1 000 heures par an, soit près d'un mi-temps) et par un faible niveau de salaire. La conjugaison de ces deux éléments pèse logiquement sur le niveau des rémunérations liées à ces activités de service, qui restent en moyenne faibles. »

Insee : « Le secteur des services et de l'emploi à domicile est plus développé en Normandie qu'en province. Comment l'expliquez-vous ? »

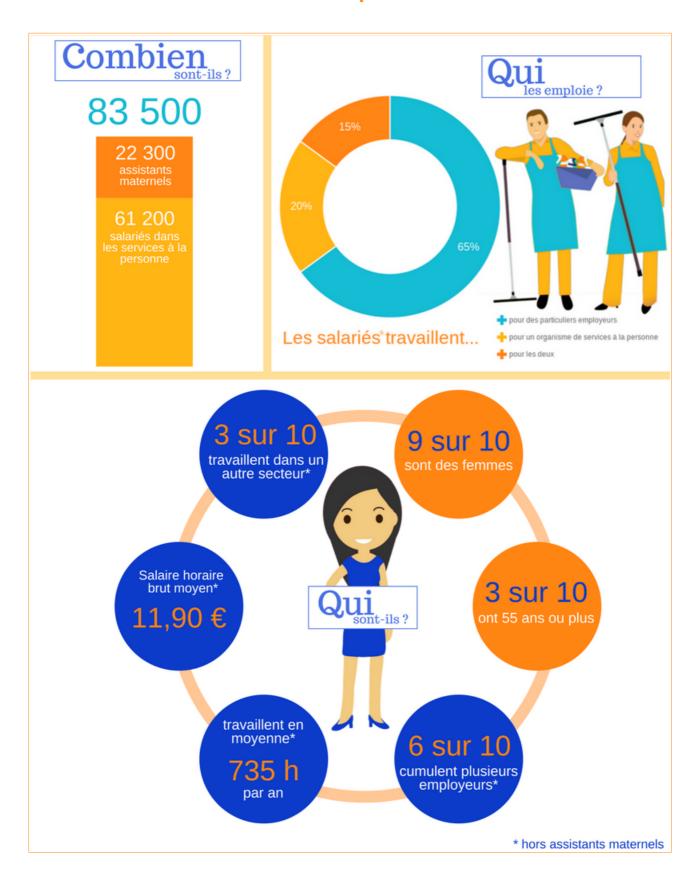
BM : « Le poids des assistants maternels en Normandie peut s'expliquer par le faible nombre de places offertes par les structures d'accueil collectives (crèches, garderies). Pour les autres salariés, dont l'aide aux personnes âgées est la principale activité, le poids de ce secteur résulte d'une combinaison de facteurs difficiles à isoler, comme l'état de santé de la population ou une prise en charge de l'autonomie plus importante selon les départements. »

Insee : « Le nombre d'organismes a augmenté entre 2010 et 2015 mais le nombre d'heures a reculé ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? »

BM: « D'une part, le secteur des organismes de services à la personne est en évolution depuis l'ouverture de son marché aux entreprises. En cinq ans, le nombre d'auto-entrepreneurs présents sur ce secteur a doublé alors que celui des associations a reculé d'un quart. Le nombre d'heures rémunérées par les entreprises a augmenté de moitié dans la région alors que celui des associations a baissé de 30 %. La part des auto-entrepreneurs reste cependant marginale, moins de 1 % des heures rémunérées par les organismes. L'évolution du nombre d'heures est sans soute liée à cette recomposition en cours du secteur.

D'autre part, ces évolutions sont aussi fortement liées aux mesures fiscales moins favorables aux employeurs, au contexte économique et au niveau du pouvoir d'achat des ménages, qui peuvent avoir recours de façon plus ou moins intensive au travail non déclaré. Or le pouvoir d'achat a baissé sur une partie de la période observée, jusqu'en 2013. »

Les salariés dans les services à la personne



La Normandie : 1^{ère} région pour le poids des salariés des services à la personne et des assistants maternels

83 500 salariés travaillent dans le secteur des services à la personne, soit 7 % de l'emploi total. La Normandie se place ainsi au **1**^{er} **rang des régions métropolitaines** pour le poids des salariés dans ce secteur. La région se place au 2^e rang pour le poids des assistants maternels (22 300 assistants maternels) et au 3^e pour celui des services à la personne (61 200 salariés).

Quels sont les employeurs des salariés des services à la personne ?

65 % des salariés de services à la personne sont employés par un particulier employeur, 20 % pour un organisme de services à la personne et 15 % pour les deux.

Qui sont-ils?

9 salariés de ce secteur sur 10 sont **des femmes**. Ils sont souvent **âgés** : 29 % ont plus de 55 ans et seulement 16 % ont moins de 35 ans. Les assistants maternels sont quasi-exclusivement des femmes et seulement 12 % ont moins de 35 ans.

Leurs conditions de travail sont peu favorables.

Pour les salariés des services à la personne (SAP), hors assistants maternels, le salaire horaire est moins élevé que de celui de la catégorie des employés des services en général : 11,90€ contre 13,20 €. Ce salaire n'augmente pas avec l'âge.

Leur temps de travail est inférieur à un mi-temps (735h par an en moyenne). Seulement 4 % font l'équivalent d'un temps plein (1 880 heures dans leur convention collective). Ces faibles temps de travail concernent davantage les salariés des particuliers employeurs que ceux des organismes : 84 % ont moins de 1 000 heures d'activité contre 57 %.

6 salariés sur 10 cumulent plusieurs employeurs.

3 salariés sur 10 ont aussi une activité en dehors des services à la personne

Parmi les salariés des SAP, ceux de particuliers sont plus concernés par la multi-activité (34 %) que ceux des organismes (15 %). Les salariés des particuliers ont en effet plus souvent des temps de travail plus court dans les services à la personne et des salaires liés à cette activité faibles.

Pour ces salariés qui travaillent en dehors des services à la personne, leurs autres activités représentent les 2/3 de leur temps de travail et ce cumul leur permet d'effectuer l'équivalent d'un temps plein (en moyenne 1 750h). Le cumul d'activité rime avec un salaire plus élevé : 11 955 € en moyenne.

. Les écarts de salaire hommes-femmes sont marqués.

	Normandie			France de province*		
	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble
Part des salariés (en %)	88,4	11,6	100,0	89,4	10,6	100
Salaire horaire brut moyen (en euros)	11,50	14,50	11,90	11,80	15,10	12,10
Salaire annuel brut moyen d'un salarié lié uniquement à ces activités de services à la personne (en euros)	8 555	6 370	8 300	8 510	6 970	8 345
Salaire annuel brut moyen d'un salarié y compris contrats hors services à la personne (en euros)	11 850	12 745	11 955	11 690	12 350	11 760

^{*} France métropolitaine hors Île-de-France

Source: Insee, DADS-GF, Nova et PEA

Le temps de travail des hommes dans les activités de services à la personne (SAP) est plus faible que celui des femmes d'où un salaire lié uniquement aux activités de SAP nettement plus faible en (plus de 2000 euros d'écart).

En revanche quand il y a cumul d'activités dans et hors SAP, le salaire des hommes est plus élevé (près de 900 euros)

Cet écart s'explique par des temps de travail plus importants et des activités mieux rémunérées.

Les organismes de services à la personne



Quelles sont les caractéristiques des organismes de services à la personne ?

Le marché des services à la personne est dominé par les associations, en termes de volume de prestations

- 1/5 des organismes
- 2/3 des heures rémunérées

Les auto-entrepreneurs représentent 27 % des organismes mais seulement 0,7 % des heures.

Les entreprises pèsent moins dans le secteur en Normandie qu'en province : 19 % des heures rémunérées contre 26 % en province.

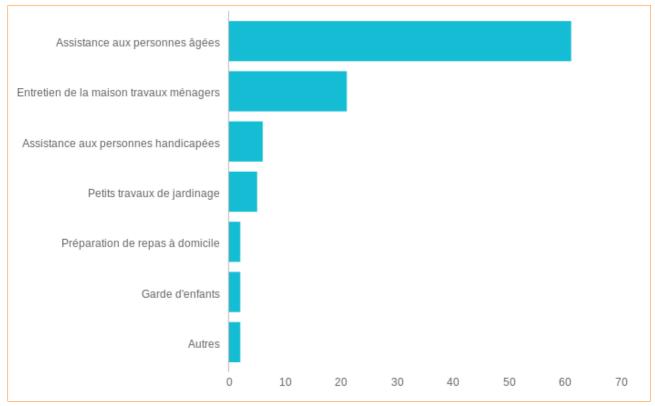
Le secteur se développe et l'offre se transforme.

Entre 2010 et 2015, **le nombre d'organisme progresse** en Normandie mais trois fois moins vite qu'en Province (+ 8 % contre + 22 %). Malgré la hausse du nombre d'intervenants, le volume d'heures a baissé.

Le nombre d'associations recule plus nettement en Normandie qu'en Province (- 27 % contre - 9 %) ainsi que leur volume d'heures rémunérées (- 29 % contre - 19 %)

Le nombre d'auto-entrepreneurs a, quant à lui, doublé sur la même période, mais ils ne représentent encore que moins de 1 % des heures rémunérées des organismes de services à la personne en 2015.

Répartition des heures rémunérées par les organismes selon l'activité en 2015 (en %)

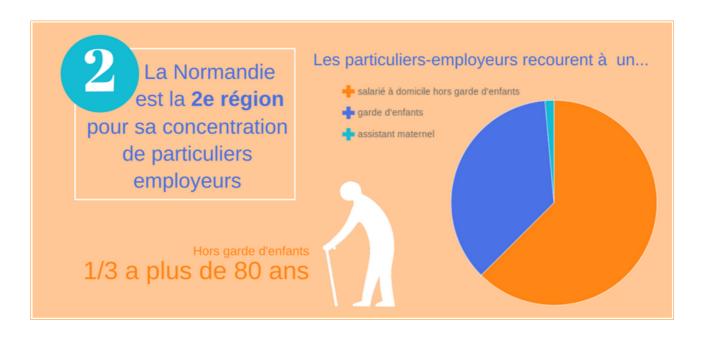


Source: DGE, Nova

L'assistance aux personnes âgées est l'activité principale des organismes de services à la personne. Elle représente plus de 60 % des heures rémunérées par les organismes.

Les associations et les organismes publics sont principalement tournés vers cette population, respectivement 70 % et 68 % de leurs heures. L'activité des entreprises est plus partagée entre assistance aux personnes âgées (40 %), entretien de la maison (30 %) et petits travaux de jardinage (20%). Celle des auto-entrepreneurs se partage pour moitié entre entretien de la maison et jardinage.

Les particuliers employeurs



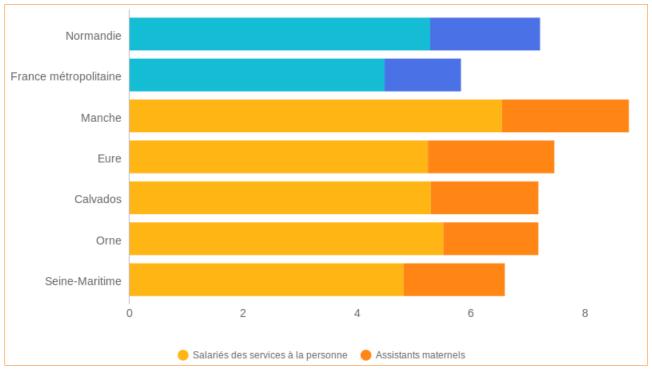
La Normandie est la **2**^e **région pour sa concentration de particuliers employeurs**. Ils représentent 5,2 % de la population normande totale.

Hors garde d'enfants, **un particulier employeur normand sur trois est âgé de 80 ans ou plus**. Ces particuliers employeurs très âgés concentrent plus de 40 % du volume horaire. Un bénéficiaire de l'APA sur cinq est particulier employeur en Normandie.

L'accueil individuel est le 1^{er} mode d'accueil des jeunes enfants en Normandie. Les 3/4 des places d'accueil proposées dans la région aux enfants de moins de 3 ans le sont par des assistants maternels employés par un particulier. Ce poids des assistants maternels est notamment lié au déficit de places dans les structures collectives (crèches, halte-garderies, etc.)

En départements





Source : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova

Calvados : des salariés mieux rémunérés qu'en Normandie

18 000 salariés travaillent dans les services à la personne dans le Calvados. Les salariés sont mieux rémunérés qu'en Normandie. Le salaire horaire est de 12,25 € en moyenne pour les salariés des services à la personne (11,90 € en Normandie).

Eure : un poids élevé des assistants maternels parmi les salariés

13 100 salariés travaillent dans les services à la personne dans l'Eure, dont 30 % d'assistants maternels.

Manche: une part élevée dans l'emploi salarié

14 600 salariés travaillent dans les services à la personne dans la Manche, soit près de 9 % de l'emploi salarié du département.

Orne : des temps de travail plus importants qu'en Normandie

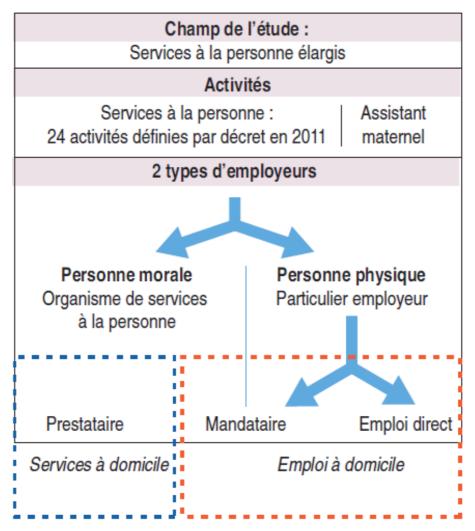
6 700 salariés travaillent dans les services à la personne dans l'Orne. Hors assistants maternels, ils effectuent 775 heures en moyenne contre 735 en Normandie.

Seine-Maritime: 37 % des salariés normands du secteur

31 200 salariés travaillent dans les services à la personne en Seine-Maritime. Ces salariés ont un poids moindre (6,6 %) que dans les autres départements normands.

Annexes

Champs de l'étude



Références

Insee Analyse n°38 - La Normandie, 1ère région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié

Insee Flash n°50 - Les services et l'emploi à domicile dans le Calvados : des salariés mieux rémunérés qu'en Normandie

Insee Flash n° 51 - Les services et l'emploi à domicile dans l'Eure : un poids élevé des assistants maternels parmi les salariés

Insee Flash n°52 - Les services et l'emploi à domicile dans la Manche : une part élevé dans l'emploi salarié

Insee Flash n°53 - Les services et l'emploi à domicile dans l'Orne : des temps de travail plus importants qu'en Normandie

Insee Flash $n^{\circ}54$ - Les services et l'emploi à domicile en Seine-Maritime : des temps de travail plus importants qu'en Normandie



Contact

Carole JOSELIER carole.joselier@insee.fr 02 35 52 49 17

www.insee.fr
@InseeFr